

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Juin 2022

Référence
2022_20

Objet de la délibération
ANNULE ET REMPLACE 2022_09 AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
23/05/2022

Date d'affichage
24/05/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 3 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Excusés : Mme BROC Caroline donne procuration à Mme TRINQUET Simone, Mme VANDENBUSSCHE Julie donne procuration à Mme MENARD Francine

Absent : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRINQUET Simone

Objet de la délibération : ANNULE ET REMPLACE 2022_09 AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement (voir tableau en annexe) ainsi :

A reprendre au BP 2021 les restes à réaliser suivants :

- 8 232.00 € en recettes d'investissement.
- 20 221.00 € en dépenses d'investissement.

- **Article 001 en investissement – dépenses (déficit) : 37 276.18 €**
- **Article 002 en fonctionnement – recettes : 127 633.38 €**

SOIT UN TOTAL A AFFECTER AU COMPTE 1068 : 49 265.18 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 9 Juin 2022
Le Maire
Francine MENARD



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 9 Juin 2022

Et

Publication ou notification du :
09/06/2022